





REGLEMENT du 9^{ème} TROPHEE FOOT à 5 (SOCCER) ATSCAF

Du 13 au 15 Juin 2025 à Limoges

ARTICLE 1

L'ATSCAF Fédérale et l'ATSCAF Haute-Vienne organisent, conjointement, l'édition 2025 du Trophée national de foot à 5 ouverte à tous les agents des administrations financières.

ARTICLE 2 - Comité d'organisation

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou de son représentant légal
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Sébastien HUVETEAU, Présidente de l'ATSCAF Haute-Vienne
- Frédéric BAUSSET Responsable foot ATSCAF Haute-Vienne, Pascal PEIRIN permanent ATSCAF Haute-Vienne

ARTICLE 3 – Déroulement de la compétition : Trois terrains seront disponibles.

<u>ATTENTION</u>: DU FAIT D'UN NOMBRE LIMITÉ D'HÉBERGEMENT, LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE LIMITER LE NOMBRE D'ÉQUIPES OU D'ACCOMPAGNATEURS.

2 PHASES DE GROUPE

1ère phase:

Les équipes sont réparties en 3 groupes.

Dix minutes de jeu avec trois minutes de battement entre deux rencontres.

Classement des poules :

victoire: 3 pts; nul: 2 pts; défaite: 1pt

En cas d'égalité aux points, les équipes seront départagées par le goal-average général, puis équipe la plus offensive, puis tirs aux buts.

2ème phase:

À l'issue de la 1ère phase, les équipes sont basculées soit dans la poule « OR » soit dans la poule « ARGENT ».

10 minutes de jeu avec 3 minutes de battement entre deux rencontres pour les poules « OR » et « ARGENT ».

Matches de classement (10 minutes)

Demi-finales « OR » et « ARGENT » (2 x 8 minutes)

Match pour la troisième place (10 minutes).

Finale (2 x 10 minutes).

ARTICLE 4 – Règles du SOCCER

Les règles de ce Tournoi de SOCCER seront rappelées au début du tournoi par des arbitres officiels de la FFF. Chaque équipe a droit à 2 remplaçants.

ARTICLE 5 – Conditions de participation

Être à jour de sa cotisation ATSCAF 2024/2025 de l'association choisie pour participer.

Le Trophée de foot à 5 est ouvert à tous les agents financiers.

Une équipe pourra être composée de 2 apparentés maximum (conjoint ou enfant).

Une équipe pourra être composée d'un extérieur maximum.

ARTICLE 6

Une équipe composée de financiers et d'apparentés (conjoint ou enfant), à l'issue des poules de brassage, pourra participer au tableau principal OR des phases finales au même titre qu'une équipe composée uniquement de financiers.

Une équipe composée d'un extérieur, à l'issue des poules de brassage, basculera automatiquement dans le tableau ARGENT consolante.

ARTICLE 7

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des sports au maximum 15 jours après la compétition.

ARTICLE 8 - Organisation de l'évènement

L'accueil se fera, le vendredi à partir de 16h00, au centre d'hébergement CHEOPS 87, 55 Rue De L'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs, 87000 Limoges.

Le tournoi se déroulera, le samedi au soccer URBAN SPORTS FACTORY, 8, impasse de la pelisserie 8700 Limoges.

Déjeuner sur place après la phase de groupe et fin du tournoi vers 18h00.

Remise des prix au complexe.

1) Comité d'organisation

Le Comité d'organisation précisera les conditions de déroulement de la compétition.

La carte ATSCAF de chaque participant, accompagnée d'une pièce d'identité avec photo (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) sera demandée lors de l'accueil.

En outre, chaque participant devra envoyer au secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale une copie de sa licence de la fédération (Fédération Française de sport pratiqué), ou à défaut un certificat médical d'aptitude à la pratique du football y compris en compétition.

2) Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

ARTICLE 9

Chaque participant s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 10

Les réclamations devront être introduites auprès du C	Comité d'organisation,	dans l'heure suivant	la publication
des résultats.			